

leurs gouvernements en vue de conclure un accord pour éviter la double imposition et pour empêcher les contribuables d'éluider le fisc en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. L'accord fut signé à Tokyo le 5 septembre¹⁹⁶⁴/par le Ministre des Finances du Canada et le Ministre des Affaires étrangères du Japon. Cet accord sera soumis au Parlement du Canada et du Japon avant d'être ratifié.

Les Ministres des deux pays exprimèrent leur satisfaction de ce que le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada et le Ministre des Affaires étrangères du Japon aient échangé à Tokyo le 5 septembre 1964 des notes sur la suppression réciproque des exigences du visa. Les Notes prendront effet le 20 septembre et contribueront à aider l'échange de personnes entre les deux pays.

Au cours d'une discussion sur les politiques d'émigration et d'immigration, les Ministres canadiens expliquèrent dans ses grandes lignes la politique de leur pays en ce qui concerne les questions d'immigration, y compris la provision faite pour l'entrée au Canada de candidats ayant une profession ou un entraînement, quel que soit leur pays et sans discrimination.

Les Ministres canadiens expliquèrent les projets du Canada pour une exposition mondiale à Montréal en 1967 et exprimèrent leur espoir que le gouvernement japonais se voie en mesure d'y participer.

Les Ministres ont étudié le progrès accompli dans le développement de satellites artificiels pour les communications, et exprimèrent la satisfaction qu'ils éprouvaient à envisager